



Service du secrétariat général et greffe

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 884-2023

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Municipalité :

Que, lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 27 février 2023, le conseil de cette Municipalité a adopté le **Règlement numéro 884-2023 modifiant le Règlement numéro 872-2022 établissant la tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages pour l'année 2023.**

Que toute personne intéressée à ce règlement peut le consulter au bureau de la soussignée.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**Donné à Saint-Georges,
ce 8^e jour de mars 2023.**


**M^e Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière**